

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Arrêté du 26 décembre 2013

portant désignation du site Natura 2000

marais tufeux du plateau de Langres (secteur Nord)

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1324031A

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 07 novembre 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 marais tufeux du plateau de Langres (secteur Nord) » (zone spéciale de conservation FR 2100277) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100 000 et les deux cartes au 1/50 000 ci-jointes, s'étendant dans le département de la Haute-Marne sur une partie du territoire des communes suivantes : Auberive, Giey-sur-Aujon, Noidant-le-Rocheux, Perrogney-les-Fontaines, Rochetaillée, Saint-Loup-sur-Aujon, Ternat, Vauxbons, Voisines.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 marais tufeux du plateau de Langres (secteur Nord) figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1er ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Marne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 26 DEC. 2013

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Roy', with a stylized flourish above the first letter.

L.Roy

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 2100277 marais tufeux du plateau de Langres (secteur Nord) (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
7210	* Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae
7220	* Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)
7230	Tourbières basses alcalines
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8240	* Pavements calcaires
91E0	* Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli
9180	* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1014	Vertigo étroit	<i>Vertigo angustior</i>
------	----------------	--------------------------

1016	Vertigo de Des Moulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1078	* Écaille chiné	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>

Mammifères

aucune espèce mentionnée

Plantes

aucune espèce mentionnée

Poissons

1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>

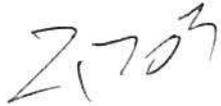
Reptiles

aucune espèce mentionnée

* *Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive européenne 92/43/CEE.*

Fait le 26 DEC. 2013

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



L.Roy

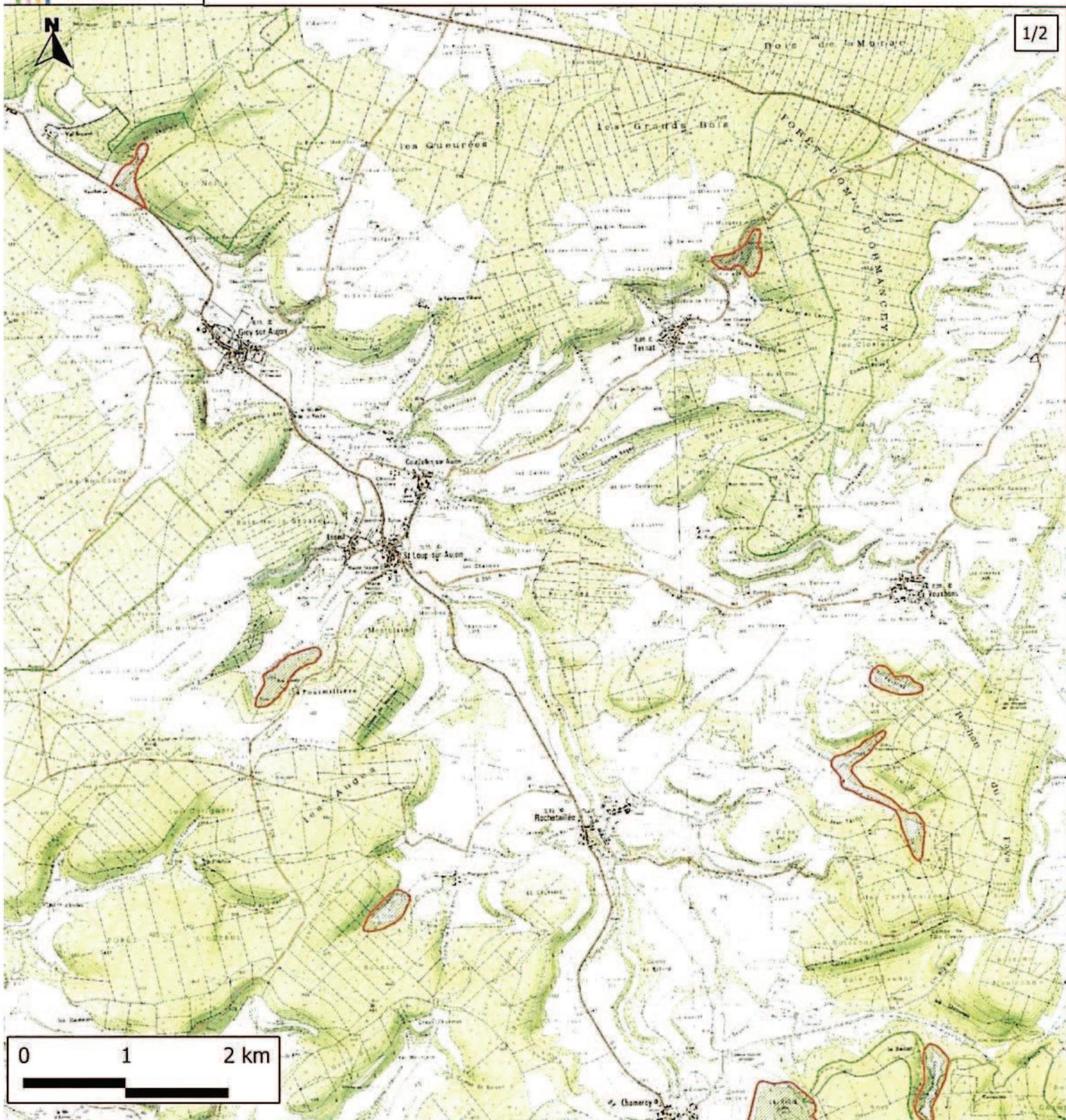
Signé le : Pour le ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité


Laurent ROY

26 DEC. 2013

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

1/2



Site Natura 2000 Marais tufeux du plateau de Langres (secteur nord)
FR2100277 (CHAMPAGNE-ARDENNE - Haute-Marne)
Carte au 1/50 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de
désignation de la ZSC

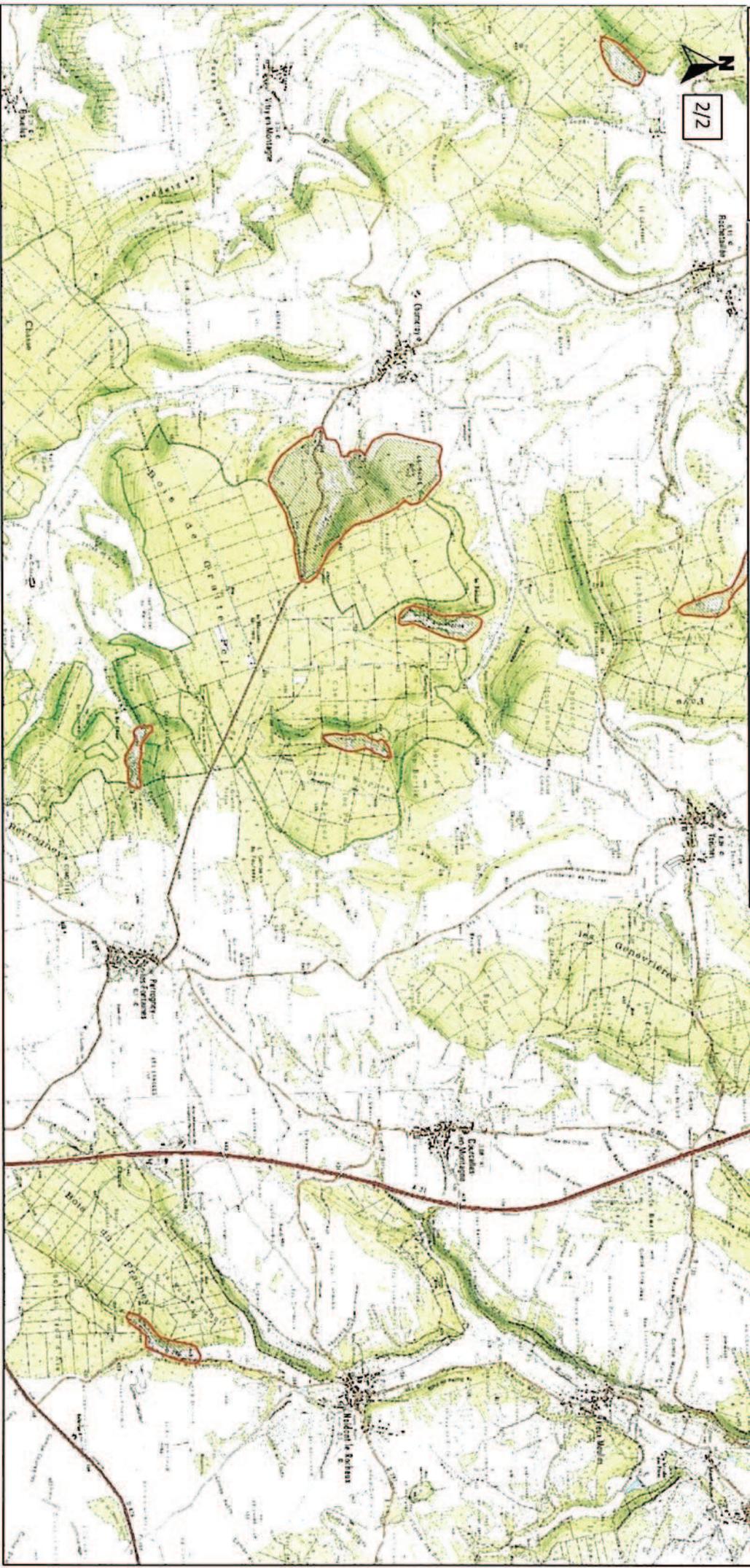
Signé le :

Pour le ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

Laurent ROY

29 05 2013

2 R N.F.C. 2013



ZSC Echelle 1/50 000

Fond IGN Scan 25

Carte topographique IGN

Données DREAL Champagne Ardenne

0 1 2 km

IGN 2010

31190 - 3119E -
3120E - 31200

Réalisation Février 2013



Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Site Natura 2000 Marais tufeux du plateau de Langres (secteur nord)
FR2100277 (CHAMPAGNE-ARDENNE - Haute-Marne)
Carte d'assemblage au 1/100 000 (fond IGN scan 100)

Pour le ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

Signé le :

Laurent ROY

26 DÉCEMBRE 2013



ZSC

Echelle 1/100 000

Fond IGN Scan 100
IGN 2010

Carte topographique IGN
30190-31190-3119E-
3120E-31200-3020E

Données DREAL Champagne Ardenne
Réalisation Février 2013